

DEVENEZ JURY D'EXAMEN !

SALARIÉ(E), DEVENEZ JURY DE TITRE PROFESSIONNEL
PARTICIPEZ À LA RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DANS VOTRE MÉTIER !



POURQUOI DEVENIR JURY D'EXAMEN

Valorisez votre expertise

Faites reconnaître vos compétences dans votre secteur.

Ouvrez vos horizons

Rencontrez d'autres pros, élargissez votre réseau, découvrez de nouveaux profils.

Soyez utile

Aidez à l'insertion professionnelle, transmettez votre savoir-faire.

VOTRE MISSION >>> Évaluer les stagiaires sur un examen final

CONDITIONS POUR DEVENIR JURY

- Avoir au moins 3 ans d'expérience dans le métier visé par le titre pro.
- Ne pas avoir quitté ce métier depuis plus de 5 ans.
- Ne pas avoir de lien professionnel ou personnel avec le candidat.
- Pédagogie, écoute

CONDITIONS D'EXAMENS

- De 1 à 4 journées dans l'année répartie entre les différents jurys
- Les jurys sont toujours au moins 2
- De 3 à 12 stagiaires : **1 binôme de jury**

VOS DROITS EN TANT QUE SALARIÉ

Autorisation d'absence

Article L3142-42 du Code du travail : Votre employeur doit vous autoriser à participer aux jurys.

Maintien de la rémunération

Article L3142-43 : Pas de perte de salaire pendant votre participation.

Non-imputation sur les congés payés

L'absence pour jury n'est pas déduite des congés payés.

INTÉRÊT POUR LES ENTREPRISES

- Se faire connaître auprès des stagiaires
- Prendre connaissance des formateurs, du fonctionnement de l'atelier et du centre de formation
- Détecter les bons profils avant leur sortie à l'emploi
- Mettre votre expertise métier au service de la formation

CONTACTS & LIEU

Lycée VAUCANSON
27 rue Anatole France
38030 Grenoble CEDEX

INSCRIPTION
04 76 33 27 40

greta.grenoble.contacts@ac-grenoble.fr